



Constation sanction de Commission DISCIPLINAIRE au Handball

Par **JAFFRE Romuald**, le **18/02/2023** à **13:24**

Bonjour,

Je souhaite connaître les Droits pour DEFENSE sur une décision de sanction CDT de la ligue de Bretagne après réunion le 11/02/2023 ;

Suite à un match le 15/12/2022 où je suis Officiel / Entraîneur d'Équipe du Club Rihandster (entente Clubs LANESTER/ KERVIGNAC /RIANTEC) en REGION Excellence

Le Grief PRINCIPAL qui m'était reproché : comportement AGRESSIF envers l'arbitre qui avait fait un rapport (qss jours après le match) Et qui faisait suite à mes commentaires exprimés sur la Feuille de match! Sûrement vexé...

J'ai évoqué (et répète) devant la CDT le 11/02 son " laxisme" à siffler de TRES GROSSES fautes et Non protection de l'Intégrité de mes joueurs de U18G...

Pour cela ,,avec en + un courrier aussi transmis à la CDT ,,j'ai donc écopé de 5 matchs FERME,sur 6 rencontres à jouer!!

Quelles mesures et droits puis-je faire valoir dans une telle situation...

Merci pour vos réponses

R JAFFRE

Par **Karpov11**, le **18/02/2023** à **13:39**

Bonjour,

Vous trouverez la réponse dans le règlement disciplinaire de la fédération (ou celui de la ligue de Bretagne s'il existe).

Cordialement